

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Manège Enchanté (2020) inc.	Numéro de permis 2020009	Date d'inspection Le 14 septembre 2020	
Nom de l'établissement Garderie Manège Enchanté 2020 inc.		Numéro de téléphone (506) 548-9324	
Adresse 1190 rue Principale Beresford NB E8K 2J1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	30 sept. 2020	
Commentaires : 3 employées vont faire la partie pratique du cours de premier soin le 26 septembre 2020.			
11(c)(ii) Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : c) dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel : (ii) à compter du 1er juillet 2020, (A) au moins 50 % des éducateurs doivent être titulaires d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre, (B) l'administrateur doit être titulaire d'un certificat en éducation à la petite enfance d'un an ou posséder une formation équivalente selon le ministre.	11(c)(ii)	30 sept. 2021	
Commentaires : 3 employées sont présentement inscrites à la formation EPE du CCNB			

<p>Commentaires généraux</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les recommandations de santé publique sont respectées par l'établissement. - Le ratio est respecté lors de la visite. - L'aire de repos des enfants offre l'espace voulue entre les lits, les draps et couvertures des enfants sont entreposés dans des endroits distinct qui sont séparés l'un de l'autre. - Les nouveaux espaces pour le changement de couche rencontrent les exigences de la loi des services à la petite enfance. - Deux employées vont s'inscrire pour la formation EPE du CCNB. Une autre employée fait présentement son GED dans le but de s'inscrire pour la formation d'éducation de la petite enfance.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Le 14 septembre 2020

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Rachelle Aubé Roy

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 septembre 2020

Date